AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CCAS DE VIESLY

Le Centre Communal d'Action Sociale de la municipalité de Viesly attribue une aide de 50 € pour le permis de conduire aux jeunes âgés de 18 à 30 ans inscrits dans une auto-école. Les pièces à fournir pour obtenir cette aide sont **:**

Copie de la facture de l'école de conduite datant de - de 12 mois avant la demande d'aide
Une attestation Pôle Emploi justifiant l'inscription
Un justificatif de domicile
Un RIB

Plus d'informations auprès de la mairie

https://www.viesly.fr/services/actions-sociales/ccas-centre-communal-daction-sociale

Mairie de Viesly:
10 rue de la mairie
59271 - Viesly
https://www.viesly.fr/